



Photo Manfred Hamm, 1980.

L'ART ET LA GUERRE ?

Est-ce qu'il y a véritablement relation de celui-ci à celle-là ? La question peut se poser et avec d'autant plus d'attention que la nature de cette relation laisse supposer un principe de *coordination*.

Pour l'instant, précisons que l'art n'apparaît point sous une forme susceptible d'administrer une quelconque logique de construction et de destruction. Bien au contraire, l'art trouve son fondement dans la *mise en œuvre*. Personne, que je sache, n'a pris la peine d'éclairer ce terme pourtant décisif, qui indique, tout à la fois, l'économie et l'envergure, dont surent profiter ceux-là mêmes par qui l'art se produit en un objet. La *mise en œuvre* signifie « organiser l'apparaissant du propre à être manifesté ». Or, la condition élémentaire d'un apparaissant pour le propre à être manifesté réside, non pas dans la divulgation (par exemple, la littérature), la vulgarisation (par exemple, la politique), la propagation (par exemple, la guerre) ; mais, essentiellement, dans la sédimentation première et incontournable des structures juridiques, contenue sous le mode de la dispersion dans l'entour constitutif de l'être au monde.

Etre au monde est le seul réel sur lequel l'art se fonde d'une mise en œuvre ; dans l'extrême mesure d'un fait patent et encore inappréciable, qu'il n'est d'art qu'en un objet ; et que celui-ci a pour charge d'accompagner le cheminement de l'être au monde quelque soit l'intensité de son mode, qui, il faut en convenir, s'interpelle sous le terme de guerre, terme qui lui-même impose la cause fondamentale du *peuplement*.

Grâce aux sédimentations juridiques produites par l'art du monde ancien, un lieu-paix du cheminement s'est établi. Il n'est presque plus prématuré d'envisager les mises en œuvre de l'art des temps modernes, autorisant dans le *peuplement* un lieu-paix pour
acheminement.

L'être au monde chemine en paix, mais achemine encore en guerre, et c'est dans la phénoménologie du *peuplement* que l'être achemine.

L'art indique et indiquera, tant que cela s'avèrera nécessaire, la décision irréductible du droit comme production. Le passage d'une conscience des droits de l'homme à la conscience suprême du droit de l'homme à produire le droit, ainsi qu'en un objet, voilà la préoccupation absolue et unique de l'art.

La dimension guerrière, derrière nous, s'estompe qu'à la condition d'observer sans cesse ce qui se passe devant. La paix n'est pas la non-guerre ou l'absence de guerre, mais bel et bien l'affrontement supérieur auquel l'art prépare ceux qui se trouvent alors démunis de tout point d'appui naturel.

La mise en œuvre a déjà fait valoir, par delà le désespoir, la nécessité structurelle de la vie, en ayant favorisé un déploiement stratégique de l'amour. Elle fera valoir, par delà l'effroi, la qualité structurelle du *peuplement*, en favorisant le déploiement stratégique des objets.

Nous avons assisté, dans ces trente dernières années, à la prolifération d'un art populaire. Cela est bien, cela est grand et tout à la gloire des apparaissants de l'art tout court, mais ce n'est qu'un soutien de cœur, point encore de pensée, car cette popularité, faut-il préciser qu'il s'agit là d'une doléance, d'une revendication, d'un art conjuratoire. L'art populaire n'est que l'expression d'une peur de la guerre, d'un rapport incertain à la mort. Aucun artiste pop n'a entamé la moindre mise en œuvre, sinon dans l'ensemble des mouvements de popularité, celle extraordinaire, d'une interpellation radicale de l'art à organiser plus que jamais un faire-apparaître, cristallisant, en définition élémentaires plastiques et ignorantes, le déploiement des objets comme principe juridique du *peuplement*.

Pierre Dunoyer
16 septembre 1982